

BRP PUBLIE LES RÉSULTATS DE SON PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023

Faits saillants

- Les revenus se sont établis à 1 809,3 millions \$, demeurant semblables à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent.
- Les revenus tirés des produits toutes saisons ont augmenté de 11,9 millions \$, pour s'établir à 934,4 millions \$, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, un sommet record pour un premier trimestre.
- Gains de parts de marché en ce qui a trait aux VCC et aux VTT pour le secteur des sports motorisés en Amérique du Nord, malgré la disponibilité limitée des produits.
- Le bénéfice dilué normalisé par action^{1,2} s'est établi à 1,66 \$, en baisse de 0,87 \$ par action, tandis que le bénéfice dilué par action s'est établi à 1,46 \$, en baisse de 1,33 \$ par action par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le BAIIA normalisé¹ s'est établi à 272,1 millions \$, en baisse de 106,9 millions \$, ou 28,2 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Les prévisions pour l'ensemble de l'exercice ont été réaffirmées en ce qui a trait aux revenus et au BAIIA normalisé¹, et le bénéfice normalisé par action – dilué¹ a été revu à la hausse de 0,25 \$, pour se situer désormais entre 11,00 \$ et 11,35 \$.

Événements récents :

- Le 25 mars 2022, la Société a annoncé son retour au sein du secteur de la moto avec le lancement d'une famille de motos à deux roues électriques. Les premiers modèles de cette gamme complète devraient être disponibles vers la mi-2024.
- Le 11 avril 2022, la Société a annoncé son engagement visant à renforcer sa responsabilité sociale d'entreprise (« RSE ») par l'entremise du lancement de son nouveau programme RSE25. Le programme prévoit des cibles plus ambitieuses que jamais en matière environnementale et il aspire à faire de la Société l'entreprise citoyenne chef de file de l'industrie.
- Le 11 mai 2022, la Société a annoncé qu'elle avait racheté aux fins d'annulation 2 427 184 actions à droit de vote subalterne à la suite de la réalisation de son importante offre publique de rachat, pour une contrepartie totale de 250,0 millions \$.

Valcourt, Québec, le 3 juin 2022 – BRP inc. (TSX : DOO; NASDAQ : DOOO) a publié aujourd'hui ses résultats financiers pour le trimestre clos le 30 avril 2022. Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les résultats financiers complets sont disponibles sur [SEDAR](#) et [EDGAR](#) ainsi que dans la section [Rapports trimestriels](#) du site Web de BRP.

« Nos résultats pour le premier trimestre démontrent une fois de plus la capacité de BRP à fonctionner efficacement dans un contexte difficile. La demande à l'égard de nos produits demeure solide, et l'accent que nous mettons sur l'exécution opérationnelle nous a permis d'accroître davantage notre position de leader sur le marché », a déclaré José Boisjoli, président et chef de la direction.

« Compte tenu de la capacité de notre équipe à faire progresser nos priorités stratégiques et grâce à notre gestion agile dans ce contexte marqué par le resserrement de la chaîne d'approvisionnement, nous demeurons convaincus de pouvoir générer d'autres résultats solides pour l'exercice 2023, avec une croissance attendue des revenus de 24 % à 29 % et une croissance du bénéfice normalisé par action de l'ordre de 11 % à 14 % », a conclu M. Boisjoli.

¹. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS » du présent communiqué de presse.

². Le bénéfice par action peut également être appelé « BPA ».

Faits saillants financiers

(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action et la marge)	Trimestres clos les	
	30 avril 2022	30 avril 2021
Revenus	1 809,3 \$	1 808,6 \$
Marge brute	454,4	542,0
Pourcentage de marge brute	25,1 %	30,0 %
Bénéfice d'exploitation	199,6	316,5
BAIIA normalisé ³	272,1	379,0
Bénéfice net	121,0	244,4
Bénéfice net normalisé ³	137,1	222,0
Bénéfice par action – dilué	1,46	2,79
Bénéfice normalisé par action – dilué ³	1,66	2,53
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	81 075 819	84 967 050
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	82 701 016	87 606 457

PRÉVISIONS ET PERSPECTIVES AJUSTÉES POUR L'EXERCICE 2023

Les prévisions pour l'exercice 2023 ont été ajustées comme suit :

Mesure financière	Exercice 2022	Prévisions pour l'exercice 2023 ⁵ par rapport à l'exercice 2022
Revenus		(par rapport aux prévisions précédentes)
Produits toutes saisons	3 467,5 \$	Hausse de 30 % à 35 %
Produits saisonniers	2 524,1	Hausse de 22 % à 27 %
PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM	1 143,5	Hausse de 17 % à 22 %
Groupe marin	512,8	Hausse de 12 % à 17 %
Total des revenus de la Société	7 647,9	Hausse de 24 % à 29 %
BAIIA normalisé³	1 462,1	Hausse de 12 % à 15 %
Taux d'imposition effectif ^{3, 4}	25,4 %	26,0 % à 26,5 %
Bénéfice normalisé par action – dilué³	9,92 \$	Hausse de 11 % à 14 % (11,00 \$ à 11,35 \$) (auparavant 10,75 \$ à 11,10 \$)
Bénéfice net	794,6	~ 885 millions \$ à 910 millions \$

Autres hypothèses relatives aux prévisions pour l'exercice 2023

- Dotation à l'amortissement : ~ 335 millions \$ (auparavant ~ 350 millions \$)
- Frais financiers nets ajustés : ~ 87 millions \$ (auparavant ~ 72 millions \$)
- Nombre moyen pondéré d'actions – dilué : ~ 81,5 millions d'actions (auparavant ~ 83,5 millions)
- Dépenses d'investissement : ~ 675 millions \$ à 700 millions \$

³. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS » du présent communiqué de presse.

⁴. Le taux d'imposition effectif est fondé sur le bénéfice normalisé avant la charge d'impôt normalisée.

⁵. Se reporter aux rubriques « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et « Principales hypothèses » à la fin du présent communiqué de presse pour un résumé des facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les prévisions présentées ci-dessus et un résumé des hypothèses sous-jacentes aux prévisions pour l'exercice 2023.

Perspectives trimestrielles pour l'exercice 2023⁶

La Société réaffirme ses prévisions initiales et continue de s'attendre à un autre exercice solide, alors qu'une hausse du BAIIA normalisé⁷ de l'ordre de 12 % à 15 % est attendue par rapport à l'exercice précédent. Cependant, la Société prévoit que son BAIIA normalisé⁷ pour le deuxième trimestre pourrait demeurer stable ou diminuer d'un niveau de pourcentage se situant au bas de la tranche de 1 pour cent à 10 pour cent, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice 2022 en raison des contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement qui devraient se poursuivre tout au long de l'exercice. Néanmoins, la Société compte tirer parti d'une augmentation de la capacité de production prévue à compter du deuxième trimestre afin d'augmenter la cadence des livraisons de produits.

RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE

Dans un contexte de hausse continue de l'inflation, la Société a fait face à une persistance des perturbations et des pratiques non efficaces relativement à la chaîne d'approvisionnement par rapport au premier trimestre de l'exercice 2022 et au quatrième trimestre de l'exercice 2022. Par conséquent, cette situation a limité la capacité de la Société à répondre à la demande des consommateurs et à reconstituer les stocks des concessionnaires, ce qui a ensuite limité davantage la disponibilité des produits au sein du réseau par rapport aux niveaux saisonniers optimaux. Ces perturbations de la chaîne d'approvisionnement, qui devraient persister tout au long de l'exercice 2023, ont également donné lieu à une augmentation du nombre d'unités essentiellement achevées dans l'attente de pièces manquantes.

En dépit de ces difficultés, la Société a optimisé l'expédition de pièces manquantes au sein de son réseau de concessionnaires, ce qui s'est traduit par un taux de conversion élevé d'unités essentiellement achevées disponibles pour la vente au détail, et elle a révisé son calendrier de production en fonction du caractère saisonnier et de la disponibilité des composantes. La Société a mis en œuvre des initiatives stratégiques en matière d'établissement de prix visant à réduire les pressions inflationnistes, ce qui a atténué l'incidence sur la rentabilité de la Société. La légère hausse des revenus enregistrée au premier trimestre de l'exercice 2023 par rapport au premier trimestre de l'exercice 2022 s'explique également par la vigueur des ventes au détail de VCC, qui témoigne de l'intérêt soutenu des consommateurs.

Revenus

Les revenus sont demeurés stables à 1 809,3 millions \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2022, comparativement à 1 808,6 millions \$ pour la période correspondante close le 30 avril 2021. Ces résultats sont principalement attribuables aux prix favorables dans toutes les gammes de produits, contrebalancés en grande partie par la composition défavorable des ventes de produits toutes saisons et par la baisse du volume de ventes de produits saisonniers en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la fluctuation défavorable de 27 millions \$ des taux de change.

- **Produits toutes saisons⁸ (52 % des revenus du premier trimestre de l'exercice 2023)** : Les revenus tirés des produits toutes saisons ont augmenté de 11,9 millions \$, ou 1,3 %, pour se chiffrer à 934,4 millions \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2022, comparativement à 922,5 millions \$ pour la période correspondante close le 30 avril 2021. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse du volume de ventes de VCC et aux prix favorables pour toutes les gammes de produits. L'augmentation a été partiellement contrebalancée par la baisse du volume de ventes de V3R en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que par l'incidence défavorable de 10 millions \$ des taux de change.

⁶. Se reporter aux rubriques « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et « Principales hypothèses » à la fin du présent communiqué de presse pour un résumé des facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les prévisions présentées ci-dessus et un résumé des hypothèses sous-jacentes aux prévisions pour l'exercice 2023.

⁷. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS » du présent communiqué de presse.

⁸. Les transactions intersectorielles sont comprises dans cette analyse.

- **Produits saisonniers⁹ (22 % des revenus du premier trimestre de l'exercice 2023)** : Les revenus tirés des produits saisonniers ont diminué de 54,7 millions \$, ou 11,8 %, pour se chiffrer à 408,7 millions \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2022, comparativement à 463,4 millions \$ pour la période correspondante close le 30 avril 2021. La diminution est principalement attribuable à la baisse du volume de ventes de motomarines en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Cette diminution comprend une fluctuation défavorable de 9 millions \$ des taux de change. La diminution a été partiellement contrebalancée par la hausse du volume de ventes de motoneiges découlant des livraisons tardives d'unités de modèles 2022 au premier trimestre de l'exercice 2023 attribuables aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que par les prix favorables et par la baisse des programmes de vente attribuable au contexte de vente au détail solide.
- **PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM⁹ (19 % des revenus du premier trimestre de 2023)** : Les revenus tirés des PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM ont augmenté de 42,8 millions \$, ou 14,2 %, pour se chiffrer à 343,6 millions \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2022, comparativement à 300,8 millions \$ pour la période correspondante close le 30 avril 2021. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du volume de ventes de moteurs d'avions récréatifs et de PAV, aux prix favorables et à la baisse des programmes de vente en raison du contexte de vente au détail solide et de l'utilisation accrue des véhicules. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'incidence défavorable de 7 millions \$ des taux de change.
- **Groupe marin⁹ (7 % des revenus du premier trimestre de l'exercice 2023)** : Les revenus tirés du secteur Groupe marin ont augmenté de 4,8 millions \$, ou 3,8 %, pour se chiffrer à 132,2 millions \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2022, comparativement à 127,4 millions \$ pour la période correspondante close le 30 avril 2021. L'augmentation est principalement attribuable à une composition favorable des ventes d'unités ainsi qu'aux prix favorables. L'augmentation a été partiellement contrebalancée par la baisse du volume de ventes d'unités et de PAV découlant des perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

Ventes au détail en Amérique du Nord

Les ventes au détail de produits de sports motorisés de la Société en Amérique du Nord ont diminué de 9 % pour le trimestre clos le 30 avril 2022 par rapport au trimestre clos le 30 avril 2021. La diminution est principalement attribuable à la disponibilité limitée des produits en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

- **Produits toutes saisons** : les ventes au détail ont diminué d'un niveau de pourcentage se situant dans le bas de la tranche de 10 pour cent à 20 pour cent par rapport au trimestre clos le 30 avril 2021. En comparaison, l'industrie des produits toutes saisons a affiché une diminution d'un niveau de pourcentage se situant dans le milieu de la tranche de 20 pour cent à 30 pour cent au cours de la même période.
- **Produits saisonniers** : les ventes au détail ont diminué d'un niveau de pourcentage se situant dans le milieu de la tranche de 1 pour cent à 10 pour cent par rapport au trimestre clos le 30 avril 2021. En comparaison, l'industrie des produits saisonniers a affiché une diminution d'un niveau de pourcentage se situant dans le bas de la tranche de 1 pour cent à 10 pour cent au cours de la même période.
- **Groupe marin** : les ventes au détail de bateaux ont diminué de 47 % par rapport au trimestre clos le 30 avril 2021, également en raison d'une plus faible disponibilité des produits en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

⁹. Les transactions intersectorielles sont comprises dans cette analyse.

Marge brute

La marge brute a diminué de 87,6 millions \$, ou 16,2 %, pour se chiffrer à 454,4 millions \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2022, comparativement à 542,0 millions \$ pour la période correspondante close le 30 avril 2021. Le pourcentage de marge brute a diminué de 490 points de base, passant de 30,0 % pour le trimestre clos le 30 avril 2021 à 25,1 %. Les diminutions découlent de la hausse des coûts liés à la logistique, aux marchandises et à la main-d'œuvre attribuable aux pratiques non efficaces liées aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que de l'augmentation des coûts liés aux garanties. Ces diminutions ont été contrebalancées en partie par les prix favorables conjugués à moins de programmes de vente en raison du contexte de vente au détail solide et de la disponibilité limitée des produits, ainsi que par l'issue favorable d'une réclamation d'assurance liée aux stocks. Les diminutions comprennent en outre une fluctuation défavorable de 9 millions \$ des taux de change.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 29,3 millions \$, ou 13,0 %, pour atteindre 254,8 millions \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2022, comparativement à 225,5 millions \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2021. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse des frais de recherche et développement en vue de soutenir la croissance future. L'augmentation a été contrebalancée en partie par une fluctuation favorable de 2 millions \$ des taux de change.

BAlIA normalisé¹⁰

Le BAlIA normalisé¹⁰ a diminué de 106,9 millions \$, ou 28,2 %, pour atteindre 272,1 millions \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2022, comparativement à 379,0 millions \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2021. La diminution est principalement attribuable à la baisse de la marge brute découlant des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et à la hausse des charges d'exploitation, principalement à l'égard de la recherche et du développement.

Bénéfice net

Le bénéfice net a diminué de 123,4 millions \$ pour atteindre 121,0 millions \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2022, comparativement à 244,4 millions \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2021. La diminution est principalement attribuable à la baisse du bénéfice d'exploitation, partiellement contrebalancée par la baisse de la charge d'impôt, la baisse des frais financiers nets et l'incidence défavorable de la fluctuation des taux de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

La Société a comptabilisé des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation totalisant 333,1 millions \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2022, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 164,9 millions \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2021. Parallèlement, l'augmentation des facilités renouvelables a totalisé 327,8 millions \$.

La Société a investi 108 millions \$ de ses liquidités dans des dépenses d'investissement afin d'accroître la capacité de production et de moderniser l'infrastructure logicielle de la Société en vue de soutenir la croissance future. La Société a également remboursé un montant de 68,5 millions \$ à ses actionnaires au moyen du paiement de dividendes trimestriels et de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités annoncée au cours de l'exercice 2022.

Le 16 février 2022, la Société a modifié ses facilités de crédit renouvelables afin d'augmenter le montant total pouvant être prélevé sur celles-ci pour le faire passer à 1 100,0 millions \$ et de remplacer les références au taux LIBOR par des références au SOFR. La grille de prix et les autres modalités sont demeurées inchangées.

Dividende

Le 2 juin 2022, le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,16 \$ par action à l'intention des porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne. Le dividende sera payé le 14 juillet 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 juin 2022.

10. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS » du présent communiqué de presse.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET WEBDIFFUSION

Aujourd'hui, à 9 h (HAE), BRP inc. tiendra une [conférence et une webdiffusion](#), en anglais seulement, sur les résultats financiers de son premier trimestre de l'exercice 2023. La conférence sera animée par José Boisjoli, président et chef de la direction, et par Sébastien Martel, chef de la direction financière. Pour écouter la conférence téléphonique (événement n° 2279047), composez le 1 888 440-2167 (sans frais en Amérique du Nord). Cliquez ici pour obtenir les [numéros internationaux](#).

La webdiffusion sur les résultats du premier trimestre de l'exercice 2023 de la Société est disponible dans la section [Rapports trimestriels](#) du site Web de BRP.

À propos de BRP

Nous sommes un chef de file mondial dans l'industrie des produits de sports motorisés, des systèmes de propulsion et des bateaux; notre succès repose sur 80 ans d'ingéniosité et sur une attention particulière portée à notre clientèle. Notre gamme de produits de pointe et distinctive comprend les motoneiges *Ski-Doo* et *Lynx*, les motomarines et les pontons *Sea-Doo*, les véhicules hors route et sur route *Can-Am*, les bateaux *Alumacraft* et *Quintrex*, les pontons *Manitou* et les systèmes de propulsion marine *Rotax* de même que les moteurs *Rotax* pour karts et avions de loisir. Nous complétons nos gammes de produits par un portefeuille dédié de pièces, d'accessoires et de vêtements afin d'améliorer pleinement l'expérience de conduite. Avec des ventes annuelles de 7,6 milliards de dollars canadiens provenant de plus de 120 pays, notre main-d'œuvre mondiale comprend près de 20 000 personnes ingénieuses et motivées.

[@BRPnouvelles](https://www.brp.com/fr)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Can-Am, Rotax, Alumacraft, Manitou, Quintrex et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Ski-Doo
Lynx
Sea-Doo
Can-Am
Rotax
Alumacraft
Manitou
Quintrex

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs, au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines, y compris, mais sans s'y limiter, des énoncés relatifs à notre exercice 2023, incluant les prévisions financières et les perspectives de la Société et ses hypothèses connexes (notamment au sujet des revenus, du BAIIA normalisé, du taux d'imposition effectif, du bénéfice normalisé par action, du bénéfice net, de la dotation à l'amortissement, des frais financiers ajustés, du nombre moyen pondéré d'actions dilué et des dépenses d'investissement), la capacité de la Société à convertir les nouveaux consommateurs en clients à vie, les énoncés relatifs à la capacité de production additionnelle prévue, les énoncés se rapportant à la déclaration et au paiement de dividendes, les énoncés qui portent sur les plans actuels et futurs de la Société, et les autres énoncés portant sur les perspectives, les attentes, les anticipations, les estimations et intentions, les résultats, le degré d'activité, la performance, les objectifs, les cibles, les buts ou les réalisations, les priorités et stratégies, la situation financière, la position sur le marché, les capacités, la position en regard de la concurrence et les opinions de la Société, ainsi que sur les perspectives et les tendances actuelles et futures des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités, la croissance prévue de la demande pour les produits et les services sur les marchés dans lesquels la Société offre ses produits, les activités de recherche et développement de produits, y compris la conception, les caractéristiques, la capacité ou la performance projetées de produits à venir et les dates prévues de leur mise en marché, et les besoins financiers prévus et la disponibilité des sources de financement et des liquidités, ou sur d'autres événements ou faits nouveaux à venir, ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « prévisions », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis que », « estimer », « perspectives », « prédire », « prévoir », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables.

Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'aider les lecteurs à comprendre certains éléments clés des objectifs, buts, cibles, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que de mieux comprendre les activités de la Société et l'environnement dans lequel la Société prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont prévenus que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins; les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs figurant aux présentes. Par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et sont fondés sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières, lesquelles sont plus amplement décrites ci-dessous.

De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou la performance réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, qui sont analysés plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société datée du 24 mars 2022 : l'incidence de conditions économiques défavorables, comme celles attribuables à la crise sanitaire actuelle liée au coronavirus (appelé COVID-19) (notamment l'incidence sur les dépenses à la consommation, sur les activités de la Société, sur ses chaînes d'approvisionnement et de distribution, sur la disponibilité du crédit et sur la main-d'œuvre de la Société); tout fléchissement de l'acceptation sociale des produits de la Société; les fluctuations des taux de change; les niveaux d'endettement élevés; toute indisponibilité de capitaux supplémentaires; la survenance de toute difficulté d'approvisionnement; la résiliation ou l'interruption des ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux; toute perte de hauts dirigeants ou d'employés de la Société qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques; les conditions météorologiques défavorables, et plus généralement les changements climatiques; toute défaillance de systèmes de technologie de l'information ou toute atteinte à la sécurité; les ventes et les activités internationales de la Société; les fluctuations saisonnières des ventes; toute incapacité à se conformer aux lois qui portent sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la pollution par le bruit; l'importance des frais fixes pour la Société; toute incapacité de concessionnaires et de distributeurs d'obtenir un accès convenable à du capital; la concurrence que subissent les gammes de produits de la Société; l'incapacité de la Société à mettre fructueusement en œuvre sa stratégie de croissance; toute incapacité à maintenir un système efficace de contrôle interne à l'égard de l'information financière et à produire en temps opportun des états financiers exacts; toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et les marques de commerce de la Société; toute réclamation importante liée aux produits; toute réclamation liée à la garantie des produits ou tout

rappel de produits qui donne lieu à des réparations ou à des remplacements importants de produits; la dépendance de la Société envers un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants; l'incapacité de la Société à assurer une bonne gestion des niveaux des stocks; toute violation de droits de propriété intellectuelle et tout litige connexe; l'incapacité de la Société à mettre fructueusement en œuvre sa stratégie de fabrication ou de répondre à la demande de la clientèle en raison de contraintes liées à la capacité de fabrication; la hausse des frais de transport et d'expédition ou des perturbations touchant l'infrastructure de transport et d'expédition; toute non-conformité aux clauses restrictives contenues dans des accords de financement ou d'autres contrats importants; toute modification des lois fiscales ou l'existence d'obligations fiscales imprévues; toute dépréciation de la valeur comptable du goodwill et des marques de commerce; toute détérioration des relations entretenues avec les employés; le passif des régimes de retraite; les catastrophes naturelles; la non-souscription à une assurance convenable; la volatilité du cours des actions à droit de vote subalterne; l'exercice d'activités de la Société par l'intermédiaire de filiales; l'influence importante de Beaudier Inc., de 4338618 Canada Inc. et de Bain Capital Integral Investors II, L.P.; et les ventes futures d'actions à droit de vote subalterne par le groupe Beaudier, Bain Capital ou des administrateurs, des dirigeants ou des membres de la haute direction de la Société. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement. À moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse sont faits en date des présentes, et la Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de les mettre à jour ou de les réviser afin de refléter des événements futurs ou des changements de circonstances ou d'opinions, sauf si elle y est tenue en vertu de la réglementation en valeurs mobilières applicable. Si la Société décidait de mettre à jour un énoncé prospectif contenu dans le présent communiqué de presse, il ne faudrait pas en conclure que la Société fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse sont présentés expressément sous réserve de la présente mise en garde.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

La Société a formulé un certain nombre d'hypothèses liées à l'économie, au marché et à son exploitation dans la préparation et la formulation de certains énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse, y compris : une croissance à long terme raisonnable du secteur, allant d'une légère baisse de quelques points de pourcentage à un niveau se situant dans le haut de la tranche de 1 pour cent à 10 pour cent, selon l'hypothèse que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement n'empirent pas; le maintien ou l'augmentation modérée de la part de marché; une conjoncture économique stable en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, et une incidence limitée du conflit armé en Ukraine et de la crise sanitaire qui continue de sévir à l'échelle mondiale; les principales monnaies dans lesquelles la Société exerce ses activités demeureront près des niveaux actuels; le taux d'inflation devrait demeurer élevé en raison de la forte demande, des pénuries de stocks et des prix élevés de l'énergie, et devrait diminuer progressivement à mesure que les banques centrales hausseront les taux d'intérêt; il n'y aura aucun changement important aux lois fiscales, aux accords de libre-échange ou aux traités applicables à la Société; les marges actuelles de la Société demeureront près de leur niveau actuel; la base d'approvisionnement pourra continuer de soutenir le développement de produits et les taux de production prévus selon des modalités commercialement acceptables en temps opportun; aucune nouvelle barrière commerciale ne sera imposée entre les territoires où la Société exerce ses activités; l'absence de conditions météorologiques inhabituellement défavorables, en particulier en période de pointe. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser et que, en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient considérées raisonnables au moment où elles ont été formulées, pourraient comporter un degré d'incertitude élevé.

MESURES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Le présent communiqué de presse renvoie à certaines mesures non conformes aux normes IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les normes IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures conformes aux normes IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des normes IFRS. La Société utilise des mesures non conformes aux normes IFRS, notamment les normes ci-dessous.

Mesures non conformes aux normes IFRS

	Définition	Motif
BAlIA normalisé	Bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la charge d'amortissement et les éléments normalisés	Aider la direction et les investisseurs à évaluer la performance financière des activités d'exploitation de la Société sur une base continue en excluant certains éléments hors trésorerie, comme la charge d'amortissement, la charge de perte de valeur, le gain ou la perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains de la Société et le gain ou la perte de change sur certaines des obligations locatives de la Société. D'autres éléments, comme les coûts de restructuration, les coûts liés à la réduction progressive de la production, le gain ou la perte découlant d'un litige et les frais connexes à l'acquisition, pourraient également être exclus du bénéfice net lors du calcul du BAlIA normalisé étant donné qu'ils sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société.
Bénéfice net normalisé	Bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments normalisés et de l'incidence fiscale connexe	En plus de la performance financière des activités d'exploitation, ces mesures tiennent compte de l'incidence des activités d'investissement, des activités de financement et de l'impôt sur le résultat sur les résultats financiers de la Société.
Charge d'impôt normalisée	Charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés et pour normaliser certains éléments d'impôts spécifiques	
Taux d'imposition effectif normalisé	Fondé sur le bénéfice net normalisé avant la charge d'impôt normalisée	
Bénéfice normalisé par action – de base et dilué	Respectivement calculés en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – de base et le nombre moyen pondéré d'actions – dilué	

La Société est d'avis que les mesures non conformes aux normes IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance financière, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur la performance financière de la Société, faisant ainsi ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non conformes aux normes IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de ses résultats. La direction utilise aussi les mesures non conformes aux normes IFRS susmentionnées afin de faciliter les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels, d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement, et également à titre de composante dans le calcul de la rémunération incitative à court terme des employés de la Société. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non conformes aux normes IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.

La Société invite le lecteur à se reporter aux tableaux ci-après pour connaître les rapprochements entre les mesures non conformes aux normes IFRS présentées par la Société et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

Tableaux de rapprochement

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les mesures non conformes aux normes IFRS et les mesures conformes aux normes IFRS respectives.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les	
	30 avril 2022	30 avril 2021
Bénéfice net	121,0 \$	244,4 \$
Éléments normalisés		
(Gain) perte de change sur la dette à long terme et les obligations locatives	16,1	(78,6)
(Gain) perte dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(1,8)	21,3
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	1,1	1,1
Coûts de transaction sur la dette à long terme ²	—	44,3
Coûts de transaction et autres charges connexes ³	—	0,2
Réduction progressive de la production de moteurs hors-bord Evinrude ⁴	—	0,7
Coûts de restructuration et coûts connexes ⁵	—	(0,1)
Autres	1,3	—
Ajustement au titre de l'impôt ^{1,6}	(0,6)	(11,3)
Bénéfice net normalisé¹	137,1	222,0
Charge d'impôt normalisée ¹	49,3	77,0
Frais financiers ajustés	16,5	17,1
Produits financiers ajustés	(1,0)	(1,2)
Dotation à l'amortissement ajustée	70,2	64,1
BAIIA normalisé¹	272,1 \$	379,0 \$

¹. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

². Au cours de l'exercice 2022, la Société a engagé une prime de remboursement anticipé de 15,1 millions \$ et a décomptabilisé des coûts de transaction non amortis de 29,2 millions \$ liés au remboursement intégral de son emprunt à terme B-2 en cours de 597,0 millions \$ US.

³. Coûts liés aux regroupements d'entreprises.

⁴. La Société a engagé des coûts liés à la réduction progressive de la production de moteurs hors-bord qui comprennent notamment des coûts d'inactivité ainsi que d'autres coûts de sortie.

⁵. La Société procède, de temps à autre, à des activités de restructuration et de réorganisation afin d'améliorer sa flexibilité et son efficacité. Les coûts liés à ces activités sont principalement composés de coûts au titre des indemnités de départ et de salaires au titre du maintien en poste du personnel.

⁶. L'ajustement au titre de l'impôt se rapporte à l'impôt au titre des éléments normalisés assujettis à l'impôt et pour lesquels l'impôt sur le résultat a été comptabilisé.

(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestres clos les	
	30 avril 2022	30 avril 2021
Rapprochement de la dotation à l'amortissement		
Dotation à l'amortissement	71,3 \$	65,8 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	1,1	1,1
Réduction progressive de la production de moteurs hors-bord Evinrude ²	—	0,6
Dotation à l'amortissement ajustée	70,2 \$	64,1 \$
Rapprochement de la charge d'impôt		
Charge d'impôt	48,7 \$	65,7 \$
Ajustement au titre de l'impôt ³	(0,6)	(11,3)
Charge d'impôt normalisée¹	49,3 \$	77,0 \$
Rapprochement des frais financiers		
Frais financiers	16,5 \$	82,7 \$
Coûts de transaction sur la dette à long terme ⁴	—	44,3
Perte dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	—	21,3
Frais financiers ajustés	16,5 \$	17,1 \$
Rapprochement des produits financiers		
Produits financiers	(2,8) \$	(1,2) \$
Gain dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(1,8)	—
Produits financiers ajustés	(1,0) \$	(1,2) \$
Calcul du bénéfice normalisé par action – dilué¹		
Bénéfice net normalisé ¹	137,1 \$	222,0 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	0,1	0,2
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	82 701 016	87 606 457
Bénéfice normalisé par action – dilué¹	1,66 \$	2,53 \$

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

² Au cours des trimestres clos les 30 avril 2022 et 2021, la Société a engagé des coûts liés à la réduction progressive de la production de moteurs hors bord qui comprennent notamment des coûts d'inactivité ainsi que d'autres coûts de sortie.

³ L'ajustement au titre de l'impôt se rapporte à l'impôt au titre des éléments normalisés assujettis à l'impôt et pour lesquels l'impôt sur le résultat a été comptabilisé.

⁴ Au cours de l'exercice 2022, la Société a engagé une prime de remboursement anticipé de 15,1 millions \$ et a décomptabilisé des coûts de transaction non amortis de 29,2 millions \$ liés au remboursement intégral de son emprunt à terme B-2 en cours de 597,0 millions \$ US.

-30-

Demande média :

Biliana Necheva
Relations avec les médias
media@brp.com

Relations avec les investisseurs :

Philippe Deschênes
Relations investisseurs
Tél. : 450 532-6462
philippe.deschenes@brp.com

Ski-Doo
Lynx
Sea-Doo
Can-Am
Rotax
Alumacraft
Manitou
Quintrex